

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
SEANCE DU 12 AOUT 2026

Date de convocation : vendredi 7 août 2026

Présents : M. DENNE Jean – Claude – M. MUFFAT Michel- Mme SIBIL Christine– Mme RAY Anais – Mme LAVANCHY Christelle - M CANTEUX Philippe – M MUFFAT Matthieu– Mme BORDIER CHENE Aude - M. BRAIZE Gregory

Absents ou excusés : Mme PELE Joylita - M. BRAIZE Richard - Mme MCQUADE Alisha - M. MUFFAT Eddie - M CALVET Laurent - Mme LEURET Leslie

Procuration : M. BRAIZE Richard à M. BRAIZE Gregory

Mme LEURET Leslie à M. MUFFAT Michel-

M. MUFFAT Eddie à M MUFFAT Matthieu

Mme PELE Joylita à Mme LAVANCHY Christelle

Compte rendu précédent :

Les comptes rendus sont adoptés.

Une observation de Gregory Braize, qui rappelle sa position précédente, concernant ces comptes rendus, qui ne relatent pas assez les échanges entre les élus lors de ces séances.

Concernant le procès-verbal de la séance du 10 juillet, ce dernier n'étant pas validé préalablement par le maire, sera adopté lors de la séance du conseil de septembre.

Cour des comptes

Le conseil valide à l'unanimité, moins une abstention (Gregory Braize, car l'avis n'était pas joint à la convocation), l'avis n°2 de la chambre régionale des comptes sur les écritures techniques liées au budget maison funéraire et touristique.

Concernant le budget maison funéraire, l'avis confirme la nécessité de passer sur le budget maison funéraire les écritures d'amortissement concernant la maison funéraire, suite à son transfert du budget principal, à son budget maison funéraire

Pour le budget touristique, il valide le reversement à son budget annexe, seulement de l'excédent 2025, de ce dernier.

DM 02 budget eau :

Le maire propose une décision modificative, pour un changement d'imputation comptable demandé par la trésorerie, pour le reversement de la cote part assainissement perçue par la commune pour le compte du Sivu de la Vallée d'Aulps, pour la gestion de la station d'épuration.

Il indique aussi une modification du programme d'investissement de ce budget, avec deux nouveaux investissements :

- Raccordement électrique du captage des Ravières, afin de permettre d'optimiser la gestion de ce dernier
- Reprise colonne eau potable piste des Parchets

Il précise que les crédits sont pris sur l'opération route de la Dranse, dont la réalisation est reportée.

Point sur les problèmes d'eau :

Monsieur le maire précise, que le problème d'eau sur le secteur de l'Elé, début août, est résolu, avec l'aide de camion et une interconnexion de secours avec le réseau de Morzine.

Les élus remercient Morzine de sa solidarité.

Une réflexion globale est en cours pour sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Garantie annuelle emprunt Agence France locale :

Le conseil valide à l'unanimité la garantie annuelle concernant les emprunts souscrits par la commune auprès de l'Agence France locale.

Création poste Atsem CDD 3 ans :

Le conseil valide à l'unanimité la création d'un poste d'Agent territorial spécialisé pour les écoles maternelles, sur la base d'un CDD de 3 ans, pour l'agent actuellement en poste dont le CDD actuel termine le 31 août 2026.

Tarif eau assainissement 2026 :

Le conseil à l'unanimité valide la correction des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2026, afin pour répondre aux demandes de la trésorerie de Thonon d'intégrer dans le tarif assainissement la part relevant du Sivu de la vallée d'Aulps

Règlement cantine :

Les modifications, portent sur les conditions de réservations des repas en cas de sorties scolaires.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Tarif cantine 2025/2027

Madame Bordier CHENE indique que notre fournisseur la commune de Morzine et le prestataire Leytros ont augmenté le coût des repas facturés à la commune, sur une base de 6.40 €.

Valide les tarifs suivants pour la cantine et la garderie périscolaire.

Indique que la commune supporte donc une partie du repas et prend à sa charge tous les frais de structure.

Cantine repas : 5.90 €

Garderie soir : 3.80 €

Garderie matin : 1.20 €

Syane adhésion au groupement de commande :

Le conseil à l'unanimité, valide la participation de la commune au groupement de commande, concernant les marchés de fournitures électriques, et le renouvellement de ces derniers.

Dans ce cadre, plusieurs conseillers font part des retards observés dans le déploiement de la fibre sur la commune, et demande à la commission de faire le point sur ce déploiement avec le Dyane en charge de la fibre.

Convention commune Département route de Morzine

Le conseil valide à l'unanimité la convention de gestion et d'entretien entre la commune et le département, concernant les travaux réalisés sur la route de Morzine et l'aménagement de la zone de courtoisie.

Chalet baignade, avenant 2 :

Le conseil à l'unanimité valide l'avenant 2 concernant le lot, du marché de réhabilitation du chalet de la baignade, pour un montant de.

Le conseil prend note des problèmes de suivi des travaux avec le maitre d'oeuvre en charge du marché.

OAP Ardent :

Plusieurs propositions d'acquisition de terrains dans le cadre de la future opération d'aménagement de lits touristiques, qui dévoient être acquis par la commune via un portage, par l'établissement public foncier départementale.

Plusieurs conseils s'interrogent sur le fait que la commune acquière les porosités via l'EPF, en achetant les terrains de la zone sur la base de 170 € le M2, sans conditions suspensives liées à l'obtention d'autorisation d'urbanisme, qui permettrait la réalisation de l'opération.

Après discussion, monsieur le maire reporte les délibérations et propose une réunion de travail sur l'Oap d'Ardent avec les conseillers.

Marchés passés par le maire dans le cadre de sa délégation :

Monsieur le maire donne lecture des marchés passés suivants :

DATE	OBJET	Fournisseur	Montant TTC	Budget
10/07/2026	Comptage touristique	Affluence	33 477,00 €	Principal
28/07/2026	Table plonge cantine	altifroid	13 410,00 €	Principal
26/07/2028	Copieurs école + ordinateur	Arobase		Principal
16/07/2026	Croix du cimetière	Mautin Vernet	18 100,00 €	Principal
17/07/2026	Navettes fête du lac	Borini	7 892,03 €	Principal

La séance est levée à 20h 15.

